

Section suisse

La prévention de l'extrémisme violent et de la radicalisation

Rapport présenté par M. Christian Levrat, Sénateur (Suisse)

Cotonou (Bénin), le 3 mai 2017

Table des matières

La prévention de l'extrémisme violent et de la radicalisation	0
La Prévention de l'extrémisme violent : contribution de la section suisse au rapport rédigé en partenariat avec les sections ivoirienne et gabonaise	Errore. Il segnalibro non è definito.
1. Prévention de l'extrémisme violent : le Plan d'action des Nations Unies.....	2
2. Pour une meilleure implication des populations en tant que mesure de prévention de l'extrémisme violent	3
2.1 Renforcer les communautés les plus vulnérables face aux extrémismes par des mesures internationales.....	3
2.2 Renforcer les communautés les plus vulnérables face aux extrémismes par des mesures prises au plan interne	6
3. L'éducation, le renforcement des compétences et la facilitation de l'accès à l'emploi.....	9
3.2 L'accès universel à l'éducation vectrice de valeurs humanistes.....	9

1. Prévention de l'extrémisme violent : le Plan d'action des Nations Unies

Le 15 janvier 2016, le Secrétaire général des Nations Unies a présenté son Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent devant l'Assemblée générale, qui s'en est félicitée.

Après avoir exposé les conséquences négatives de l'extrémisme violent sur la paix et la sécurité, sur le développement durable, sur le respect des droits de l'homme et de l'état de droit et sur l'action humanitaire, le Plan d'action des Nations Unies consigne les situations et facteurs favorisant le développement de l'extrémisme violent.

Ces facteurs sont de deux ordres. D'une part, les éléments structurels et conjoncturels propices à l'extrémisme violent, tels que l'absence de perspectives économiques, la marginalisation et la discrimination, la mauvaise gouvernance et les violations des droits de l'homme et de l'état de droit, les conflits prolongés et non réglés ou encore la radicalisation en prison. D'autres facteurs conduisent par ailleurs aux différentes formes de radicalisation, à l'instar des parcours et motivations personnels, de la victimisation et du mécontentement collectif, de la déformation et du détournement de croyances et d'idéologies politiques, de l'exagération des différences ethniques et culturelles ainsi que du rôle des dirigeants et des réseaux.

Sur la base de ces considérations, le Secrétaire général des Nations Unies insiste sur la nécessité d'adopter des mesures à tous les échelons - mondial, régional et national. Ainsi, chaque Etat est appelé à élaborer sa propre stratégie nationale de prévention de l'extrémisme violent, articulée autour de sept axes prioritaires :

- le dialogue et la prévention des conflits ;
- le renforcement de la bonne gouvernance et du respect des droits de l'homme ;
- l'implication des populations ;
- la mobilisation des jeunes ;
- l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ;
- l'éducation, le renforcement des compétences et la facilitation de l'accès à l'emploi ;
- la communication stratégique, y compris sur internet et les réseaux sociaux.

Le lancement de ce Plan d'action intervient alors que la stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies¹, adoptée en 2006, achève sa première décennie d'activité. En 2006, la résolution des Nations Unies représentait alors un « instrument mondial unique [renforçant] les efforts régionaux, nationaux et internationaux visant à lutter contre le terrorisme ». C'était par ailleurs la première fois que tous les Etats membres s'accordaient sur une approche stratégique commune visant à lutter contre le terrorisme.

Tout en reconnaissant l'importance de mesures antiterroristes déjà mises en place, le Plan d'action des Nations Unies propose une approche globale comprenant des mesures préventives systématiques contre les auteurs d'actes extrémistes violents, et reconnaît ainsi le rôle majeur

¹ Résolution 60/288 de l'Assemblée générale

que joue, à plusieurs niveaux sociaux, la prévention sur tous les aspects de la lutte contre l'extrémisme violent.

Par l'énumération des sept axes prioritaires mentionnés plus haut, le Plan d'action du Secrétaire général des Nations Unies pose les jalons d'une réflexion devant être menée devant les instances internationales, régionales et nationales, notamment sur deux questions occupant la CECAC et qui font donc l'objet de ce rapport : l'implication des populations ainsi que l'éducation, le renforcement des compétences et la facilitation de l'accès à l'emploi.

Il convient de préciser que la Suisse a fait de la prévention de l'extrémisme violent un objectif prioritaire de sa politique étrangère. Dans l'optique de contribuer au dialogue international sur le sujet, elle a ainsi organisé, aux côtés des Nations Unies, une conférence sur le Plan d'action du Secrétaire général des Nations Unies, laquelle s'est tenue les 7 et 8 avril 2016 à Genève. Par ailleurs, elle est à l'origine, avec le Canada-Québec, le Gabon et la Tunisie d'une résolution adoptée lors du XVIe Sommet de Madagascar sur la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violents pouvant conduire au terrorisme, dont le but est de donner une place importante aux mesures de prévention, et non pas seulement de répression.

2. Pour une meilleure implication des populations en tant que mesure de prévention de l'extrémisme violent

Pour pouvoir désamorcer ses conflits, une société doit être inclusive et permettre à l'ensemble de ses membres de faire entendre leur voix dans le cadre des processus politiques, économiques et sociaux. Une attention particulière doit être accordée aux populations les plus vulnérables, parmi lesquelles on compte souvent des jeunes, des femmes de tous âges et d'autres groupes sociaux stigmatisés du fait de leur religion, de leur origine ou d'autres facteurs culturels, sociaux ou économiques.

Dans le cadre de son Plan d'action de politique étrangère pour la prévention de l'extrémisme violent qu'elle a présenté lors de la conférence des Nations Unies des 7 et 8 avril 2016 évoquée plus haut, la Suisse entend, au plan international, mettre l'accent sur des mesures aptes à renforcer les communautés concernées en leur sein par un potentiel de violence, que ce soit par un engagement constant en faveur du respect des droits de l'homme et des principes du droit humanitaire, par l'octroi d'une aide au développement ciblée sur les populations les plus vulnérables ou par le soutien à certaines initiatives internationales.

Au plan national, les mesures visant à renforcer les populations vulnérables s'exercent dans des domaines aussi variés que la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, la promotion du dialogue interreligieux, la politique d'intégration et l'action sociale, ciblée en grande partie sur la jeunesse.

2.1 Renforcer les communautés les plus vulnérables face aux extrémismes par des mesures internationales

Pour renforcer les communautés les plus vulnérables face à l'extrémisme violent, il convient ainsi, au plan international, d'accroître la capacité de résistance des groupes religieux et sociaux au sein de leur pays respectif, ou dans le cadre des diasporas, en éliminant les tensions entre eux ou en leur sein. Désamorcer le potentiel de violence au sein de ces groupes et, de la sorte, prévenir l'extrémisme violent, implique la promotion de l'intégration des populations défavorisées du fait de leur âge de leur sexe, de leur religion, de leur origine ou d'autres facteurs.

Pour ce faire, un certain nombre de mesures peuvent être prises au niveau international. L'accent doit être mis sur plusieurs dimensions, à savoir : la promotion des droits de l'homme, des mesures ciblées en matière d'aide au développement et le soutien à certaines initiatives internationales œuvrant en faveur d'une meilleure intégration sociale des communautés.

2.1.1 Promotion des droits de l'homme

Lutte contre le terrorisme et droits de l'homme

Le terrorisme fait souvent l'objet d'une réaction de la part des Etats qui, si elle est légitime sur le fond, pose des dilemmes juridiques et pratiques par rapport aux droits de l'homme, au droit international humanitaire ou au droit international des réfugiés. Cet état de fait menace d'affaiblir le droit international, mais aussi de nourrir, par certaines violations du droit international, les terrains d'instabilité et de radicalisation qui favorisent le développement de l'extrémisme violent. La Suisse s'engage pour que la lutte contre le terrorisme se fasse dans le strict respect des obligations des Etats en matière de droits de l'homme.

Liberté de religion et minorités

La liberté de religion et la protection des minorités religieuses et ethniques doivent faire partie intégrante de toute politique extérieure en matière de droits de l'homme. En Suisse, les principes de cette dernière font l'objet d'une « Stratégie Droits de l'homme du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) 2016-2019 », publiée à la fin février 2016. Au niveau international, la Suisse aborde régulièrement les sujets de la liberté de religion et des droits des communautés ethniques et religieuses dans les consultations politiques et dans les dialogues sur les droits de l'homme et participe activement aux travaux de l'ONU en la matière.

Droits économiques, sociaux et culturels

En outre, la mise en œuvre des droits économiques, sociaux et culturels se doit d'être renforcée, si l'on veut apporter une réponse consolidée et coordonnée à l'extrémisme violent. L'engagement des pays en faveur d'un renforcement des droits économiques, sociaux et culturels peut se faire auprès du Conseil des droits de l'homme, de l'Organisation internationale du travail (OIT), de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC), autant d'instances dans lesquelles la problématique s'est largement développée récemment. La Suisse apporte son soutien aux activités d'assistance technique de ces institutions, en mettant un accent particulier sur les éléments ayant trait à l'éducation. Le rapport reviendra sur ce dernier point, traité plus bas (point 3).

Liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique

Le respect de la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique doit être garanti dans toute société, afin de permettre à chacun de faire valoir son droit à être entendu dans le cadre des processus décisionnels. La Suisse s'engage dans de nombreux pays pour permettre à la société civile et aux défenseurs des droits de l'homme de s'exprimer et de se réunir.

Justice juvénile et protection de l'enfance

La situation et les besoins spécifiques des enfants se doivent également d'être mis en avant dans le cadre d'une prévention efficace de l'extrémisme violent au plan international, soit orientée vers la jeunesse. La reconnaissance des besoins spécifiques des jeunes, passe par la promotion d'une justice juvénile basée sur le cadre international existant, misant sur la réparation plutôt que la répression. Une initiative suisse au sein du Forum mondial de lutte contre le terrorisme (GCTF) a permis l'élaboration d'un Mémoire de bonnes pratiques en matière de justice

juvénile dans un contexte de lutte contre le terrorisme. Le « Mémoire de Neuchâtel sur les bonnes pratiques de justice pour mineurs dans le contexte de la lutte contre le terrorisme » a été adopté par les Etats à l'occasion de la 7ème réunion ministérielle du GCTF en septembre 2016 et émet des recommandations en matière de prévention, d'administration de la justice et de réhabilitation & réintégration. Par l'intermédiaire du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme, la Suisse soutient la mise en œuvre d'une étude globale sur les enfants privés de liberté. Cette étude, dont les résultats sont attendus en 2018, fournira des chiffres fiables sur la situation des enfants privés de liberté. Par l'élaboration de recommandations, elle contribuera au respect des droits des enfants et pourra également favoriser la prévention de l'extrémisme violent chez les jeunes ».

Lutte contre la torture et abolition de la peine de mort

Mentionnons encore rapidement - bien que cela ne relève pas des travaux de la CECAC – le fait que les mesures de lutte contre la torture et en matière d'abolition de la peine de mort sont autant de mesures devant être intégrées à la prévention de l'extrémisme violent ; ces pratiques s'avèrent en effet pour le moins inefficaces, voire même contreproductives dans la mesure où elles peuvent conduire à la radicalisation des populations concernées.

2.1.2 Mise en œuvre de programmes de développement vers des contextes fragiles

Les programmes de développement nationaux participent de la prévention de l'extrémisme violent. L'aide à la coopération suisse analyse traditionnellement ce phénomène du point de vue des sources de violence et de fragilité que représentent le manque de redevabilité des institutions étatiques, les manquements en termes de cohésion sociale, et le non-respect des droits de l'homme.

La fragilité des institutions de l'Etat - qui se manifeste par l'absence d'Etat de droit et d'institutions tenues de rendre des comptes - et l'extrémisme violent se renforcent mutuellement. En effet, la marginalisation et le sentiment d'injustice provoqués par la corruption ou l'exclusion de certains groupes sociaux peuvent être à l'origine de la radicalisation et de l'extrémisme violent. D'autre part, les actes terroristes et la présence d'extrémistes ou de gangs violents sont à même de renforcer le sentiment d'insécurité dont souffrent des populations déjà vulnérables, phénomène pointant davantage encore du doigt la fragilité institutionnelle de certains contextes étatiques.

Dans le cadre de ses mandats dans les domaines du développement, de la transition et de l'aide humanitaire, la Suisse contribue indirectement à la prévention de l'extrémisme violent en renforçant les droits de l'homme et en travaillant sur la problématique de la sécurité humaine sous l'angle de la lutte contre la discrimination, la corruption et l'exclusion.

2.1.3 Soutien à des initiatives internationales basées sur le dialogue intercommunautaire

Certaines initiatives internationales contribuent à la prévention de l'extrémisme violent. La Suisse soutient ainsi le Fonds mondial pour l'engagement de la communauté et de la résilience (Global Community Engagement and Resilience Fund – GCERF), lequel s'appuie sur un partenariat public-privé pour promouvoir des projets visant à prévenir les tendances à la radicalisation au sein des populations locales. Le GCERF concentre son action sur le travail des jeunes, l'éducation, la formation professionnelle et l'amélioration de la condition féminine. Les six pays bénéficiaires actuels sont : Bangladesh, Kenya, Kosovo, Mali, Myanmar, Nigéria.

2.2 Renforcer les communautés les plus vulnérables face aux extrémismes par des mesures prises au plan interne

En Suisse, le renforcement des populations vulnérables dans le cadre de la prévention de l'extrémisme violent s'exerce dans plusieurs domaines d'intervention étatique, soit l'éducation, la religion, l'action sociale, l'intégration et l'exécution des peines, autant de domaines de compétence relevant en Suisse des autorités locales, les cantons. L'une des caractéristiques fondamentales du système politique suisse est en effet sa forte composante fédéraliste : selon la Constitution fédérale, les cantons exercent tous les droits qui ne sont pas délégués à la Confédération. En vertu de ce principe de subsidiarité, les compétences sont donc déléguées du bas (les cantons) vers le haut (la Confédération), et non pas le contraire, comme il est d'usage dans la plupart des autres Etats fédéraux.

Tous les niveaux du gouvernement - Confédération, cantons, communes - doivent respecter les normes minimales relatives aux droits de l'homme. La garantie des droits fondamentaux est considérée en Suisse comme une condition essentielle à une société ouverte, participative et intégrative et contribue ainsi à prévenir l'extrémisme violent. Une place importante est accordée dans ce cadre à la liberté d'opinion et d'information ainsi qu'à la liberté de réunion et d'association, à la liberté de conscience et de religion, à la protection des minorités et à la lutte contre toutes les formes de discrimination, y compris la discrimination raciale.

Les éléments qui suivent détaillent les mesures prises ou envisagées en Suisse pour prévenir l'extrémisme violent dans les domaines religieux, de l'action sociale, de la politique d'intégration et de l'exécution des peines. Les mesures qui peuvent être prises en matière d'éducation et de formation professionnelle, domaines de première importance dans le cadre de la prévention de l'extrémisme violent, font l'objet du chapitre suivant de ce rapport.

2.2.1 Mesures destinées à promouvoir le dialogue interreligieux

Bien que l'extrémisme violent ne soit propre ni à une région, ni à une nationalité ou encore moins à un système de croyance précis, la religion peut constituer un passage vers la radicalisation. Pour mieux comprendre le phénomène de la radicalisation djihadiste, il est nécessaire, notamment pour les acteurs socio-éducatifs, de comprendre le fait religieux et certains principes de base de l'islam. Dans ce contexte, il est important de nouer le dialogue avec toutes les communautés religieuses.

En Suisse, les communautés juives et chrétiennes s'efforcent, en collaboration avec les associations musulmanes, d'obtenir une meilleure compréhension des religions et une meilleure entente entre les religions (dialogue interreligieux).

Les organisations musulmanes sont elles aussi de plus en plus actives dans le lancement d'initiatives visant au renforcement de la compréhension mutuelle. De nombreux centres islamiques et associations faitières cantonales organisent régulièrement des séances d'information, des débats, des forums ou mènent des projets (dont certains sont cofinancés par le Service fédéral de lutte contre le racisme) pour encourager les rencontres entre enfants et jeunes de différentes religions.

Depuis 2006, des représentants de la Confédération ont des échanges de vues réguliers avec le Conseil suisse des religions (SCR), au sein duquel sont représentées les religions chrétienne, juive et musulmane. Le SCR a été conçu comme une plateforme de dialogue pour les trois communautés et se positionne en tant qu'interlocuteur de la Confédération.

La plupart des cantons et des villes échangent eux aussi de manière très active avec les communautés religieuses établies sur leur territoire. Des plateformes ou forums de dialogue interreligieux ont ainsi été créés et des journées de rencontres ont régulièrement lieu. On peut notamment citer l'exemple de la ville de Berne, qui héberge depuis 2014 la Maison des religions, un centre consacré au dialogue interculturel et interreligieux, auquel participent, outre les principales communautés religieuses, la communauté juive, les adeptes de la foi baha'i et les sikhs, ainsi que de nombreuses institutions et organisations actives dans le domaine de la migration, de l'intégration et de la culture. Le canton de Bâle-Ville a pour sa part créé un poste de coordinateur pour les questions religieuses, qui vise aussi bien l'intégration que la prévention. Le canton de Schaffhouse a, lui, établi un contact régulier avec les communautés musulmanes actives sur son territoire, et notamment la mosquée Aksa, soutenue par l'Etat turc, où sont souvent organisées des visites de classes scolaires. Autre exemple, la ville de Zurich a lancé en 1997 le Forum zurichois des religions, plateforme d'échange entre les autorités, les Eglises nationales et les communautés religieuses des minorités culturelles.

Enfin, il convient de souligner l'intérêt croissant des Universités et Hautes écoles pour les thèmes liés au dialogue interreligieux et aux questions de radicalisation. Ainsi, l'Université de Fribourg a ouvert, en 2015, le Centre Suisse Islam et Société (CSIS). Ce centre, dont les travaux sont soutenus par la Confédération, a pour objectif d'aménager un espace académique dédié à l'auto-réflexion islamique au sein même d'une université.

2.2.2 Programmes de sensibilisation et d'action sociale orientés vers la jeunesse et les femmes

La Confédération, par l'Office fédéral des assurances sociales, a mis en place en 2011 deux programmes nationaux de prévention, pour une durée de 5 ans.

Le Programme national de prévention « Jeunes et violence » concerne la violence dans la famille, à l'école et dans l'espace public, et a été élaboré par la Confédération, les cantons et les communes. Par le soutien de projets modèles, l'évaluation des mesures existantes et la réalisation de travaux de recherche sur le thème des jeunes et de la violence, la Confédération a pu donner des impulsions importantes pour le développement de la prévention de la violence aux niveaux cantonal et communal. Cela s'est traduit par une meilleure structuration du champ de la prévention de la violence, la constitution d'un corpus de connaissances commun et des échanges réguliers au niveau national. Le programme a également permis d'améliorer la coordination de la prévention de la violence au sein des cantons, d'analyser de façon approfondie la collaboration entre autorités dans les domaines de la prévention, de l'intervention et de la répression, et de formuler des propositions d'amélioration.

Le Programme national « Protection des jeunes face aux médias et compétences médiatiques » vise avant tout à aider les enfants et les adolescents à utiliser les médias numériques de façon sûre, responsable et adaptée à leur âge. Il entend aussi conforter les parents, les enseignants et les adultes de référence dans leur rôle d'accompagnateurs et d'éducateurs. Le programme « Jeunes et médias » a débouché sur des améliorations importantes en ce qui concerne le développement des compétences médiatiques. C'est ainsi qu'un portail destiné à la protection des jeunes face aux médias a été mis en place au niveau national. Les personnes intéressées y trouvent des informations et des aides à appliquer dans l'éducation au quotidien.

Si, ces dernières années, la sensibilisation s'est concentrée sur les parents, un soutien accru doit être apporté à l'avenir aux spécialistes de l'animation jeunesse, dans les foyers comme dans les

structures d'accueil ou encore dans les écoles professionnelles. Dans le domaine de l'action sociale, en contact étroit avec les jeunes en difficulté, la prévention de la radicalisation passe par l'élargissement de l'offre de formation des travailleurs sociaux aux thèmes de la migration et des religions et l'amélioration du travail en réseau avec d'autres domaines concernés par la prévention de la radicalisation, y compris la police.

Enfin, la Suisse insiste sur la nécessité de favoriser la contribution active des femmes, en tant que groupes cibles et parties prenantes, dans les mesures de prévention de l'extrémisme violent. Ainsi, dans le cadre de son Plan d'action national en cours de mise en œuvre, elle s'est engagée à appliquer la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies (« Les femmes, la paix et la sécurité »), qui vise à renforcer l'implication des femmes et leur prise de responsabilité.

Les inégalités entre les sexes qui prévalent dans une société sont par ailleurs révélatrices de sa propension à la violence. C'est pourquoi il importe également d'intensifier les actions de prévention des violences fondées sur le sexe.

La Suisse a renforcé son engagement en faveur de la prévention de la violence sexospécifique dans les contextes fragiles, en s'attachant à intégrer les jeunes et les hommes dans la démarche. A cet effet, elle mène des campagnes d'information sur la dimension de genre et le droit des femmes dans les communes, où elle encourage la réflexion sur « l'identité masculine », les images viriles porteuses de violence et le renouvellement des notions de rôles inculquées aux garçons. Elle appuie également le développement de programmes s'adressant aux hommes victimes et auteurs de violences. Les représentations viriles stéréotypées et empreintes de violence ayant un impact tout particulier aux stades de la mobilisation et du recrutement, le travail accompli sur ce front est aussi un moyen de prévenir l'extrémisme violent.

2.2.3 Mesures destinées à promouvoir l'intégration

Dans le domaine de l'intégration, la politique menée par la Suisse depuis de nombreuses années est l'un des facteurs qui permet de réduire le risque de radicalisation. Cette politique comprend l'apprentissage aussi rapide que possible de la langue de la région d'accueil ainsi que le maintien d'un contact structuré et constant avec les représentants des communautés étrangères.

Les mesures mises en place pour promouvoir l'intégration dans le domaine de la formation et de l'inclusion dans le marché du travail peuvent par ailleurs contribuer à éviter que des attitudes extrémistes ne se propagent dans des cercles élargis. Ces mesures constituent des points forts au sein des programmes cantonaux d'intégration mis en place par les délégués à l'intégration au niveau cantonal, sous la supervision et avec le financement de la Confédération. L'importance de fournir aux jeunes des perspectives d'emploi et donc d'avenir, que ce soit par une solide éducation de base et par des systèmes de formation professionnelle performants, sera détaillée dans le cadre du chapitre suivant.

2.2.4 Mesures prises dans le cadre de l'exécution des peines

Dans le domaine de l'exécution des peines, il convient de préciser qu'en Suisse, de par leur dimension humaine, les prisons permettent un bon contrôle social et réduisent le risque de radicalisation. Deux mesures, pour l'heure non adoptées, pourraient encore contribuer à la prévention de la radicalisation, à savoir : la reconnaissance des imams œuvrant dans les prisons comme aumôniers à part entière et la formation ciblée du personnel pénitentiaire.

3. L'éducation, le renforcement des compétences et la facilitation de l'accès à l'emploi

Pour renforcer l'intégration sociale et économique de toutes les populations et assurer ainsi une cohésion sociale propre à maintenir un climat de paix, il convient « d'assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie », tel que le mentionne l'objectif de développement durable n° 4 de l'Agenda 2030.

D'une part, l'éducation et la formation sont les premiers vecteurs des valeurs humanistes qui permettront par la suite aux jeunes de ne pas être tentés par les discours de la violence. Il s'agit d'encourager la pensée critique, une « approche scolaire globale » ainsi que fournir les compétences nécessaires pour relever les défis mondiaux d'aujourd'hui. D'autre part, orientées vers le développement de solides compétences théoriques et professionnelles, de même que la confiance en la capacité d'initiative personnelle, l'éducation et la formation permettent aux jeunes, en favorisant leur insertion sociale et professionnelle, de leur donner des perspectives d'avenir propre à les prémunir de l'extrémisme violent.

3.2 L'accès universel à l'éducation vectrice de valeurs humanistes

En intégrant aux programmes de formation l'éducation à la citoyenneté mondiale², l'éducation au développement durable, l'éducation politique, l'éducation en faveur des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence ainsi que l'appréciation de la diversité culturelle, le développement de l'esprit critique, du respect mutuel, de la compréhension d'autrui et de la tolérance sont stimulés.

La Suisse soutient par conséquent l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, les sciences et la culture (UNESCO), ainsi que ses activités en matière de prévention de l'extrémisme violent, telles que l'élaboration de normes, de politiques et de plans d'action dans les domaines suivants: l'éducation, le développement des compétences et l'accès à l'emploi, l'autonomisation des jeunes, les communications stratégiques, Internet et les médias sociaux, ainsi que l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes.

En ce qui concerne l'éducation comme outil de prévention de l'extrémisme violent, le travail de l'UNESCO dans ce domaine s'inscrit dans la continuité des efforts pour promouvoir l'éducation à la citoyenneté mondiale et soutenir la mise en œuvre de la Cible 4.7 de l'Agenda 2030. L'UNESCO vient de concevoir un guide destiné aux enseignants³ concernant la lutte contre l'extrémisme violent (« Guide du personnel enseignant pour la prévention de l'extrémisme violent »), qui propose des conseils pratiques aux enseignants qui souhaitent aborder le problème de l'extrémisme violent en classe, répondre aux questions de leurs élèves et réagir de manière appropriée aux manifestations d'intolérance et de racisme. Ce guide a en particulier pour objet d'instaurer une ambiance de compréhension en classe, afin de favoriser un dialogue respectueux, des discussions ouvertes et une pensée critique. L'idée est d'offrir aux jeunes de manière préventive la possibilité de trouver des alternatives positives à l'extrémisme

² L'ECM a pour objet de donner aux apprenants les moyens d'assumer un rôle actif pour affronter et résoudre les défis mondiaux et apporter une contribution active à la mise en place d'un monde pacifique, tolérant et inclusif. Y figurent notamment l'éducation à l'esprit critique, aux nouvelles technologies et à la résolution de problèmes.

³ Pour l'instant, ce guide est disponible en anglais et en français. Une traduction en allemand a été entreprise par la Commission suisse pour l'UNESCO et est prévue pour la deuxième moitié de 2017.

violent. La publication présente aussi divers supports, qui peuvent aider à acquérir une meilleure compréhension du phénomène de l'extrémisme violent et fournit des éléments de réponse aux questions les plus fréquentes. En outre, l'UNESCO est en train d'élaborer un « Guide pour les décideurs sur la prévention de l'extrémisme violent par l'éducation ».

L'UNESCO s'engage également dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. L'UNESCO a ainsi organisé une conférence internationale de haut niveau intitulée « Internet et la radicalisation des jeunes : prévenir, agir et vivre ensemble » le 30 octobre et 1^{er} novembre 2016 à Québec, à laquelle la Suisse a participé. Cette conférence a permis d'exposer le point de vue des jeunes et autres parties prenantes sur les enjeux de radicalisation et d'extrémisme conduisant à la violence, ainsi que sur le rôle de l'Internet dans ces processus. Dans le domaine de la culture, l'UNESCO a lancé en 2015 la campagne sur les réseaux sociaux #Unite4Heritage. L'objectif est de mobiliser les jeunes en faveur de la protection et de la sauvegarde du patrimoine culturel menacé (aussi bien matériel qu'immatériel), de reconnaître son importance dans la création d'un sentiment d'identité et de continuité et de contrer la propagande prônant sa destruction.

3.3 L'intégration socio-économique de tous en tant que rempart contre l'extrémisme violent

La Suisse connaît depuis longtemps un système de formation professionnelle reposant sur une bonne adéquation entre la nécessité d'approfondir l'éducation de base et l'acquisition par les jeunes de compétences professionnelles répondant aux besoins du marché de l'emploi. Grâce en grande partie à ce système de formation professionnelle, la Suisse se place en peloton de queue des pays touché par la problématique du chômage des jeunes, réduisant du même coup les risques de radicalisation de ces derniers en leur permettant d'envisager leur avenir plus sereinement. Les modalités de ce système ont fait l'objet d'un rapport présenté devant la CECAC par le Député au Conseil des Etats Didier Berberat (« La formation duale : système de formation professionnelle suisse »), rapport dont l'examen a conduit à l'adoption d'une résolution sur le sujet lors de la session plénière de l'APF, en juillet 2014.

Au plan international, la Suisse entend flexibiliser les modalités d'accès aux formations appropriées pour les groupes de personnes marginalisées. Un nombre croissant de jeunes sont en effet exclus des filières de formation formelles, en particulier dans les Etats fragiles où vivent des populations nomades ou déplacées, ou encore cantonnées dans des régions reculées et structurellement défavorisées. La Suisse apporte donc son soutien aux formations professionnelles qui associent l'apprentissage et l'acquisition de compétences pratiques, ainsi que l'éducation de base en accéléré pour les jeunes qui n'ont pas suivi l'enseignement scolaire habituel. Dans ce contexte, elle travaille aussi en collaboration avec les écoles de groupes religieux (par exemple des écoles coraniques inscrites au registre national).

En aidant les jeunes à s'engager dans une activité professionnelle et en permettant à ceux d'entre eux qui possèdent un diplôme d'acquérir une première expérience du monde du travail, la Suisse souhaite apporter une contribution substantielle à la prévention de l'extrémisme violent.

